



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

droit du travail

Question écrite n° 132130

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Déaut attire l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés, sur la question préoccupante des enquêtes illégales sur les candidats à l'embauche. Récemment, un grand groupe américain a été renvoyé devant le tribunal correctionnel pour avoir enquêté illégalement sur des candidats à l'embauche entre 1998 et 2004. Ce cas de figure semble désormais de plus en plus fréquent, notamment en raison de la facilité avec laquelle il est parfois possible de collecter des informations sur un citoyen *via* les réseaux sociaux par exemple. Il lui demande de bien vouloir lui rappeler la peine encourue par un employeur ou un recruteur qui prendrait des libertés avec le respect dû à la vie privée de chacun et mènerait une enquête sur la vie privée d'un candidat à l'embauche.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Le Déaut](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132130

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Justice et libertés

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2966

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)